

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un janvier, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de panneaux de signalétique

Délibération n° : 503-2026

Annexe : Convention type – Mise à disposition d'un lot de panneaux de signalétique

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de voix des membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 8

Nombre de voix exprimées : 33

Nombre de membres excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présentes, Présents :

Mickaël SCHNEIDER

Laurence BRULEY

Claude FABRE

Georges LUVERA

Pascal ROYER

Carine PAILLARD

Marie-Pierre EMERIC

Hervé THEBAULT

Laetitia TREMOUILHAC

Michel ALLISIO

Christian OLLIVIER

Michel GROS

Franck NICCOLETTI

Denise REY

Henri BERGE

Patrice TONARELLI

Marie-Laure PONCHON

Représentées, Représentés (pouvoirs) :

Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

Olivier ARTUPHEL, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers,

Jean-Raymond NIOLA, délégué de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets,

Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Denise REY, déléguée de la commune d'Evenos,

Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

Véronique MIQUELLY, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var,

Didier REAULT, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Excusées, Excusés :

Philippe SCHELLENBERGER, Robert DELEDDA, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILY, Sophie LEMETER, Virginie PHELIPPEAU, Jean-Michel CONSTANS, Suzanne ARNAUD, Bruno AYCARD, Marc LAURIOL, Georges BOTELLA, François DE CANSON, Christophe MADROLLE.

Etaient également présentes, présents :

Marina HOCQUET, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie-Noëlle VARLET, Conseil Citoyen ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Jean-François RICHON, Direction expertise et médiation environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission Patrimoine naturel ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Chargée d'Evaluation ; Claire CEONE, Coordinatrice Ecogardes, Garde Régionale Forestière ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Aude MOTTIAUX, Responsable communication et participation citoyenne ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission Agriculture ; Aurore FAUCHAS, Chargée de mission Ressources en eau ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage ; Benoît MILAN, Chargé de mission Éducation au territoire et Interprétation des patrimoines ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Franck BOUVIER, Chargé de projet Aménagements patrimoniaux ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable ; Nell CONTI, Technicienne Ressource en eau et Zones humides ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Johanne CANOVA, Stagiaire Rendez-vous du Parc et Promotion touristique.

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales ;
- * Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La Mesure 24 « Développer une itinérance identitaire »
- * La Mesure 31 « Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels »
- * La Mesure 32 « Coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature »

Considérant que :

- * Le Parc travaille à la création d'une itinérance identitaire en partenariat contractualisé avec les propriétaires privés.
- * Des conventions d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage ont été signées entre le Parc et les propriétaires privés des parcelles concernées par le GR® de Pays « Montagne Sainte-Baume ».
- * Le Parc travaille à une gestion maîtrisée de la fréquentation des espaces naturels et des sports de nature.

Afin de limiter au mieux la circulation des randonneurs en dehors des sentiers balisés, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume propose de mettre à disposition un lot de deux panneaux de signalétique auprès des propriétaires privés dont la parcelle a fait l'objet d'une convention d'autorisation de passage dans le cadre de la création du GR® de Pays « Montagne Sainte-Baume ».

La convention type ci-annexée détaille les modalités de mise à disposition du lot de panneaux de signalétique par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume à l'emprunteur et d'autre part, les obligations respectives des parties.

La convention précise également que :

- La mise à disposition est effectuée à titre gracieux ;
- Les propriétaires privés définiront l'implantation de la signalétique avec les équipes du Parc ;
- Les modalités de fin de convention, notamment en cas de non-respect de ladite convention par l'emprunteur ;
- La mise à disposition dudit matériel se fait sous la responsabilité de l'emprunteur.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le principe de mise à disposition à titre gracieux des panneaux de signalétique auprès de propriétaires fonciers sur le tracé du GR® de Pays « Montagne Sainte-Baume » ;
- **D'APPROUVER** la convention type de mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer lesdites conventions et leurs éventuels avenants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 083-200031623-20260128-5032026-DE